

Evaluation du Contrat de Canal de Manosque

2009-2017 : 8 ans d'actions autour de la gestion de l'eau et du canal

Signé en 2009 par 39 partenaires du département des Alpes de Haute Provence et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, **le contrat de canal de Manosque** prévoyait la mise en œuvre d'un programme d'actions ambitieux, visant à gérer et moderniser les infrastructures du canal tout en économisant des volumes d'eau et en mettant en place une gestion pérenne de l'ouvrage.

Aujourd'hui, ce programme se termine. Il bénéficie donc d'une **évaluation finale**, visant à produire un bilan des actions mises en œuvre et d'évaluer les modalités et les conditions d'une suite à ce premier contrat de canal. **Le présent document présente les principales conclusions de la première phase de cette évaluation.** Dans les mois prochains, des réunions seront organisées afin d'évaluer collectivement quelles suites les acteurs du territoire et leurs partenaires désirent donner à ce premier contrat de canal.

Le contrat de Canal en quelques chiffres

Le contrat de canal disposait d'un programme d'action ambitieux. Il intégrait, au travers de 6 volets d'actions, des thèmes aussi larges que la modernisation du réseau et des ouvrages, les économies d'eau, la viabilité financière des services, la valorisation récréative et culturelle, etc.

Le programme d'action initial se chiffrait à **13,68 Millions d'euros, au travers de 40 opérations.** Tous les volets n'avaient pas le même poids : certains correspondaient à des travaux de modernisation et de maintenance (volet 1), d'autres à des actions de gouvernance renvoyant à de l'animation et donc moins coûteuses (volet 4, volet 5).

Le volet 1 du contrat, consacré aux travaux, est de loin le plus important en termes de nombre d'actions comme de montants : il représente 80 % du montant total du programme d'actions.

Le contrat en quelques dates...

2004 Engagement de l'ASCM dans une démarche de Contrat de Canal

2005-2006 Etat des lieux et élaboration du programme d'action

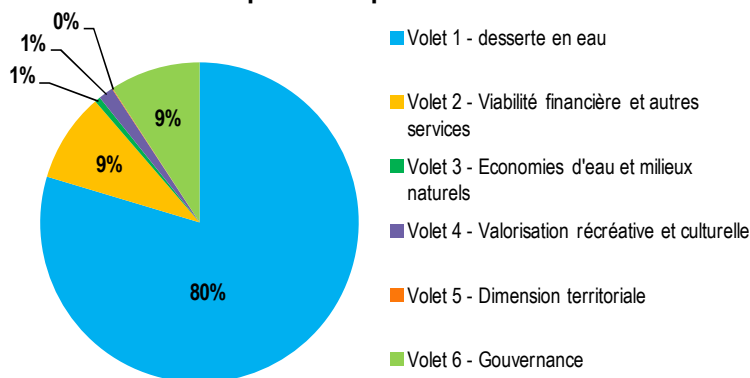
2007 Signature de la Charte d'objectifs du Contrat

2009 Signature officielle du Contrat de canal par 39 partenaires

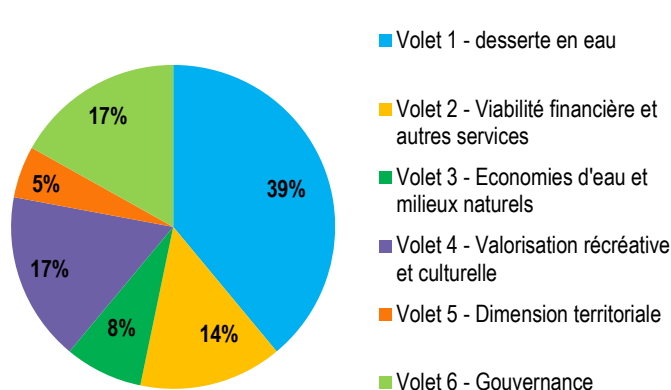
2013 Signature d'un avenant au contrat, prolongé jusqu'en août 2017

2017 Evaluation du Contrat

Répartition du montant financier des sous-opérations par volet



Répartition du nombre de sous-opérations par volet

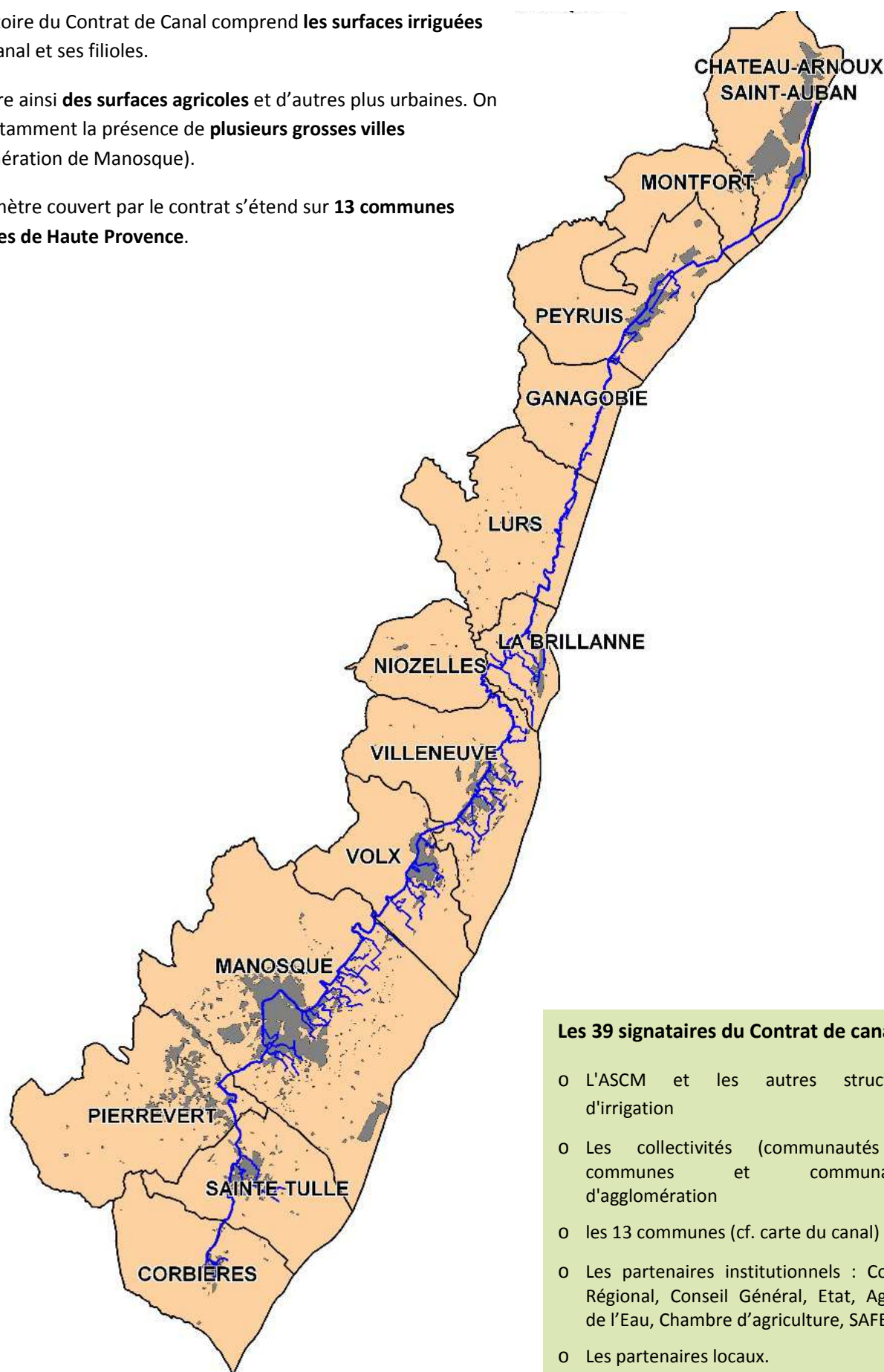


Le Territoire du Contrat de canal

Le territoire du Contrat de Canal comprend **les surfaces irriguées** par le canal et ses filiales.

Il recouvre ainsi **des surfaces agricoles** et d'autres plus urbaines. On note notamment la présence de **plusieurs grosses villes** (agglomération de Manosque).

Le périmètre couvert par le contrat s'étend sur **13 communes** des Alpes de Haute Provence.



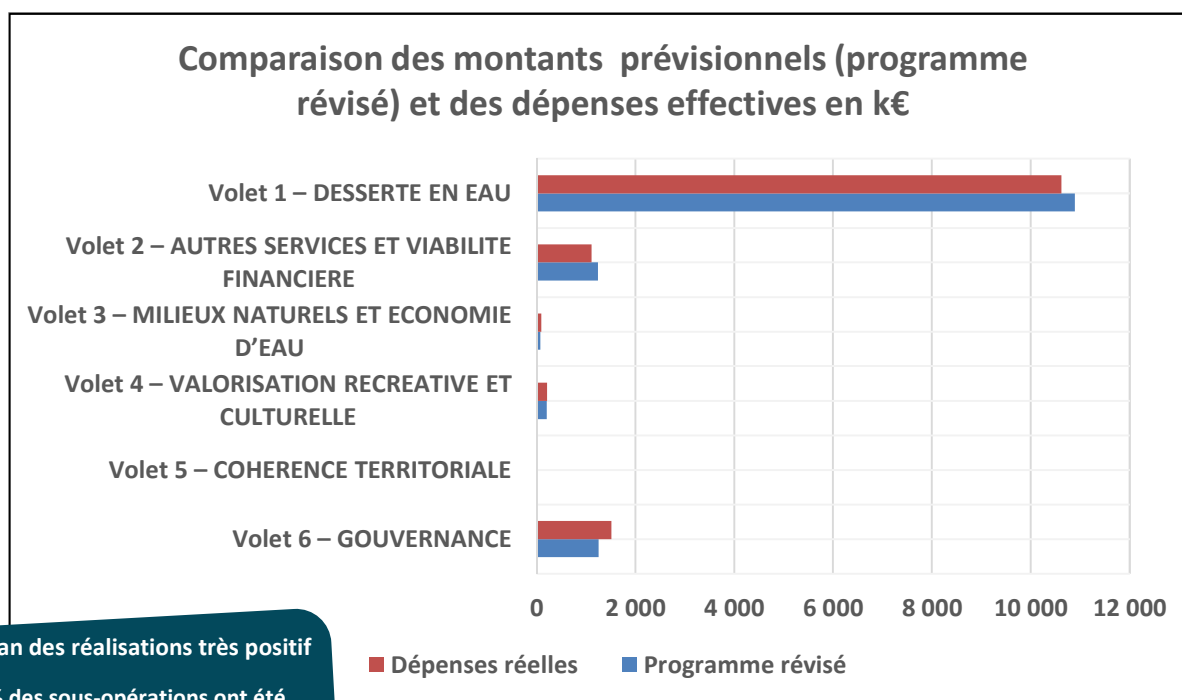
Les 39 signataires du Contrat de canal :

- o L'ASCM et les autres structures d'irrigation
- o Les collectivités (communautés de communes et communautés d'agglomération)
- o les 13 communes (cf. carte du canal)
- o Les partenaires institutionnels : Conseil Régional, Conseil Général, Etat, Agence de l'Eau, Chambre d'agriculture, SAFER
- o Les partenaires locaux.

Un taux élevé de réalisations

En fin de contrat, 92% des sous-opérations ont été réalisées ou sont en cours (fin mars 2017), représentant **87 % du montant prévisionnel** du Contrat (post-révision).

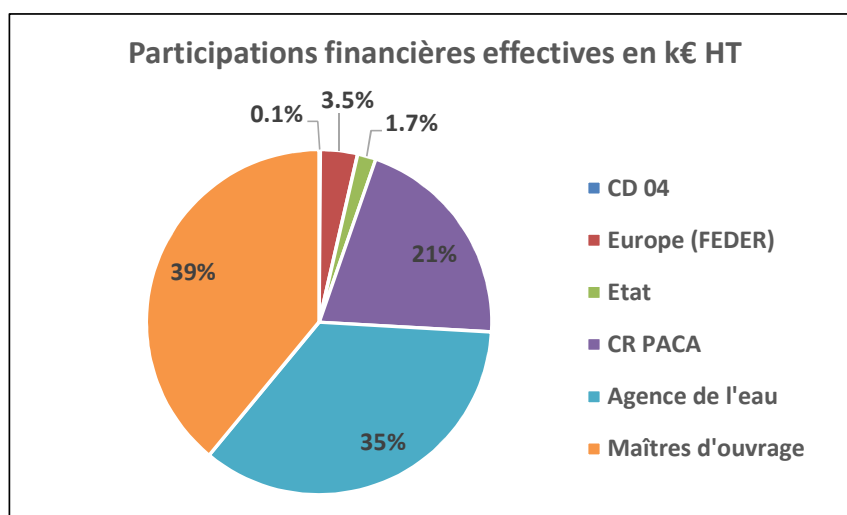
Le volet 1, le plus important en nombre et en montant d'actions, a bénéficié de 11 millions d'euros d'investissements, soit près de 80 % du montant total du programme d'actions prévisionnel (voir graphe ci-dessous). L'ensemble des autres volets bénéficient eux aussi de degrés de réalisations importants ; **le bilan global des réalisations est très satisfaisant pour une procédure de ce type**. (Certains volets affichent des montants très faibles, parce qu'ils renvoyaient à des actions de gouvernance ou d'animation).



Un bilan des réalisations très positif

92% des sous-opérations ont été réalisées ou sont en cours (fin mars 2017), représentant 87 % du montant prévisionnel du Contrat

La répartition illustrée par le diagramme suivant montre que **les principaux financeurs du Contrat de canal de Manosque sont, outre les maîtres d'ouvrage dont l'ASCM : l'Agence de l'eau RM&C avec 35 % des contributions totales et la Région PACA avec 21 %**.



Volet 1 - Desserte en eau

Les principales réalisations

Ce volet d'action a permis la réalisation du plus grand nombre d'action du contrat. 83% des actions prévues au contrat ont été engagées, pour un montant global de 11 millions d'euros investis. Les réalisations les plus importantes ont concerné :

- ✓ Des travaux de confortement et restauration du canal maître et de ses ouvrages sur les secteurs dégradés (2,8 km de section courante, 18 aqueducs, certains ouvrages particuliers des siphons...).
- ✓ La sécurisation de 11 ouvrages dangereux sur le canal maître (garde-corps, passerelles, plateformes, échelons, lignes de vie, clôtures, herses,...).
- ✓ Une amélioration de la gestion hydraulique notamment pour optimiser les économies d'eau.
- ✓ Des travaux de modernisation de la desserte gravitaire, concernant notamment Manosque Est, Sainte Tulle Sud / Corbières et des secteurs localisés à Volx, Villeneuve et Peyruis.
- ✓ Une densification de la desserte en eau brute, au travers d'une augmentation du nombre d'adhérents par allotissement et division parcellaire, ainsi que 172 demandes d'engagement de parcelles au périmètre de l'ASCM (31,3 ha) et l'irrigation de 2 parcs municipaux raccordés à Ste Tulle.



Travaux de reprise de la section courante du canal maître influencée par les ouvrages de régulation - Manosque



Travaux de réalisation d'une des prises d'eau du nouveau réseau basse pression « Manosque Est » et de ses ouvrages connexes

Ce que nous retenons pour le volet 1 :

- ➔ Les objectifs de ce volet étaient pertinents et cohérents avec l'enjeu fondamental de pérennité du canal, qui implique à la fois la rénovation des infrastructures, la modernisation et le développement de la desserte. On note un degré de réalisation important des actions prévues dans ce volet ; leurs résultats sont à la hauteur des attentes. *“On aurait difficilement pu mieux faire”*, souligne un des acteurs interrogés.
- ➔ La reprise en régie de la gestion technique de l'ouvrage a été favorable à la pérennité technique comme financière ; les travaux de modernisation de la desserte secondaire ont permis une amélioration de la qualité du service, la mobilisation de nouveaux adhérents, l'atteinte des équilibres financiers... Ces travaux ont aussi permis des économies d'eau substantielles (6,8 Mm³/an sur l'ensemble du contrat).
- ➔ Depuis quelques années, on note pourtant une difficulté croissante de financement des opérations du volet 1, en lien avec le dispositif PDRR / guichet unique.

Volet 2 - Viabilité financière

Les principales réalisations

Ce volet visait à conforter la viabilité économique du Canal grâce au développement et à la rétribution de services. Plusieurs actions ont été menées dans ce cadre :

- ✓ Reprise en régie par l'ASCM des missions de gestion en 2010 (reprise d'un agent responsable des adhérents, acquisition de logiciels spécifiques, mise en place de procédures de recouvrement, d'une police de l'eau), complétée par la reprise en régie de l'entretien et de l'exploitation en 2014 ayant justifié le transfert et le recrutement de 9 agents aygadiers et l'acquisition et la réhabilitation d'un bâtiment en vue d'y transférer le siège de l'ASCM.
- ✓ Diversification des sources financières provenant de recettes exceptionnelles diverses : vente des emprises foncières des filioles désaffectées, redevances d'autorisations d'occupations du domaine de l'ASCM, honoraires pour suivis de travaux pour le compte de tiers, indemnités pour constitution de servitudes.
- ✓ Mise en place d'un Groupement d'Intérêt Economique avec la SCP pour l'installation d'une microcentrale turbinant les débits déchargés au Large.



Nettoyage d'un puisard sur filiole



Le bâtiment de l'ASCM à Volx



Débroussaillage manuel sur filiole

Ce que nous retenons pour le volet 2 :

- ➔ Un équilibre financier trouvé grâce à de nouvelles recettes exceptionnelles et aux subventions publiques liées au Contrat, mais qui reste fragile et précaire dans un contexte de baisse des subventions publiques.
- ➔ Reste la question non résolue de la rétribution des autres services fournis par l'ASCM (fréquentation des berges du canal par le grand public, évacuation des eaux pluviales...), qui devra trouver des réponses dans l'avenir.

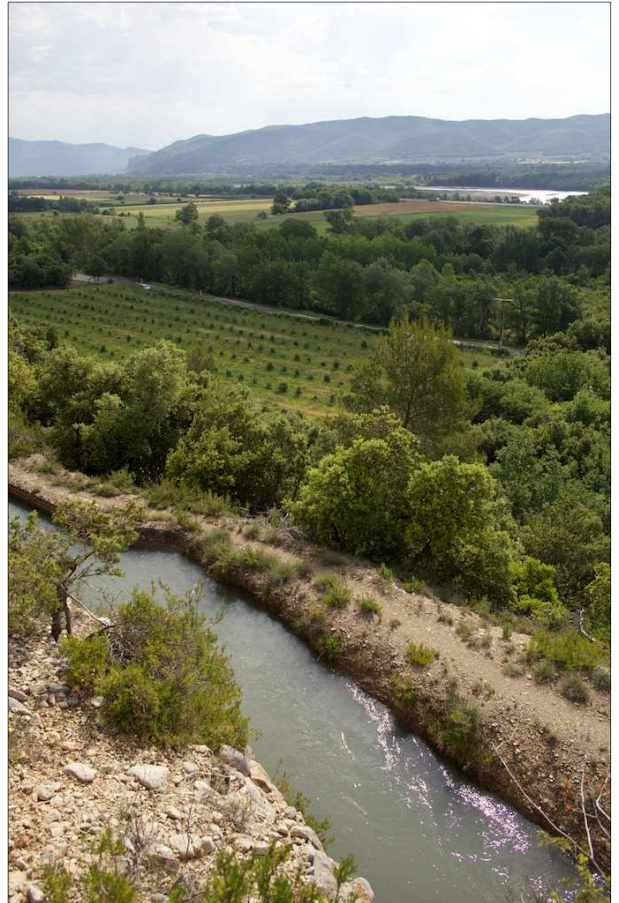
Volet 3 – Economies d’eau et milieux naturels

Les principales réalisations

- ✓ Des économies d’eau annuelles importantes (6,8 Mm³) ont été permises par les travaux réalisés dans le cadre du volet 1 (actions d’amélioration de la régulation des flux, de modernisation de la desserte et de confortement du canal maître et des ouvrages)
Expérimentation réalisée par la Fédération de Pêche ayant permis de valider la perspective d’une décharge de 50% de ces volumes d’eau économisés dans le Largue
- ✓ Réduction de l’utilisation de produits phytosanitaires sur le canal. Réalisation et diffusion du « Cahier des bonnes pratiques de l’arrosant » aux adhérents de l’ASCM



Pêche électrique de sauvegarde effectuée par la Fédération de Pêche du 04 dans le cadre de travaux en rivière (reprise de la conduite du siphon du Chaffère à Sainte Tulle)



Canal maître et plaine de la Durance à Ganagobie

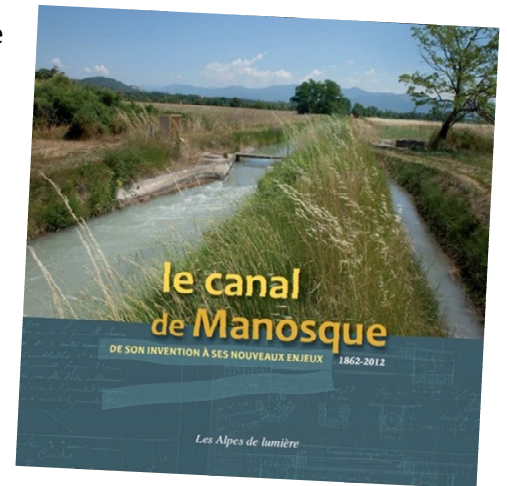
Ce que nous retenons pour le volet 3 :

- ➔ Globalement, le degré de réalisation de ce volet d’action est satisfaisant. Les volumes d’eau économisés sont à la hauteur des attentes (6,8 Mm³/an). Le choix du Largue comme milieu bénéficiaire apparaît pertinent compte tenu de son intérêt écologique (déficit quantitatif ciblé dans le SDAGE, perspective de connexion avec la Durance et d’amélioration de la continuité piscicole).
- ➔ La dynamique de réduction de l’utilisation des produits phytosanitaires est à approfondir, pour les réseaux secondaires notamment, bien que les contraintes techniques soient plus difficiles à contourner pour ces réseaux.
- ➔ Certain acteurs regrettent, du fait du passage sous pression, la disparition de milieux aquatiques ouverts... Mais considèrent qu’il est tout de même plus important que le canal évolue et se modernise, pour faire face aux besoins et enjeux renouvelés du territoire.

Volet 4 - Valorisation patrimoniale

Les principales réalisations

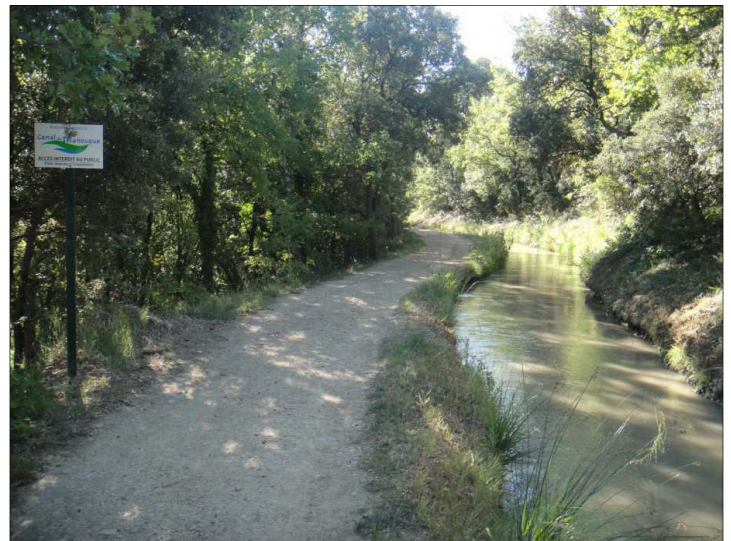
- ✓ Réalisation de très nombreuses actions de sensibilisation menées par le CPIE et « Alpes de Lumière » auprès des scolaires et du grand public : 20 classes/an soit 220 classes et 4000 élèves ; 8 sorties découverte le long du canal, 6 ateliers jardinage, 25 visites guidées et 8 conférences – débats.
- ✓ Edition en 2012 d'un livre sur le canal de Manosque « Le canal de Manosque, de son invention à ses nouveaux enjeux » est paru le 19 décembre 2012 dans l'édition « La revue Les Alpes de Lumière » (voir ci-contre).
- ✓ Statu quo en termes de formalisation, avec les communes notamment, de la fréquentation des abords du canal par le public. La définition des tronçons valorisables, des activités à autoriser, des tronçons à interdire, des modalités de surveillance et d'entretien n'a pas abouti car aucune collectivité n'a donné suite aux sollicitations de l'ASCM.



Ouvrage sur la Canal de Manosque réalisé par l'association Alpes de Lumières



Sortie scolaire organisée par le CPIE autour du canal de Manosque



Le canal maître et sa piste d'exploitation - Panneau d'information informant sur l'interdiction d'accès à la piste dévolue à l'entretien et l'exploitation des ouvrages

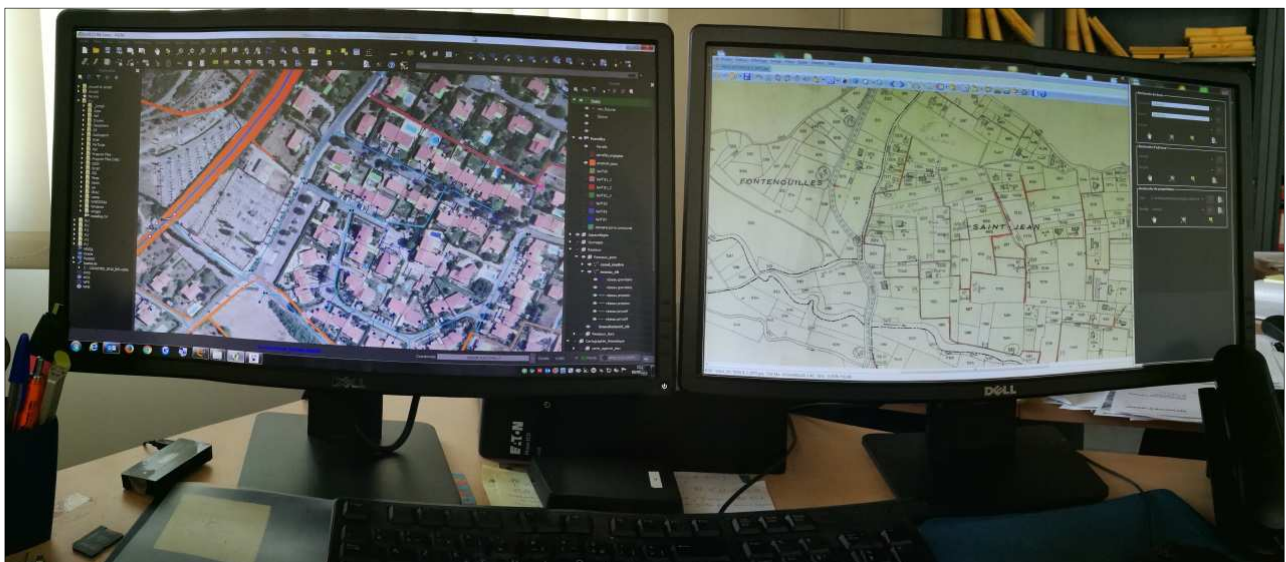
Ce que nous retenons pour le volet 4 :

- ➔ Un succès des actions menées en faveur du grand public et des scolaires, en lien avec la mobilisation de partenaires locaux compétents et bénéficiant d'un ancrage local intéressant (CPIE, Alpes de Lumière). De l'avis de tous, le Canal de Manosque lui-même et l'ASCM sont plus visibles et plus lisibles que par le passé.
- ➔ En revanche, le volet visant à mieux partager les responsabilités associées à la fréquentation des berges du canal par le grand public n'a pas véritablement abouti. L'intérêt de la population et la demande sociale sont pourtant manifestes pour profiter de ce lieu de promenade représentant aux yeux de tous un cadre paysager, historique et patrimonial majeur du territoire.

Volet 5 - Dimension territoriale

Les principales réalisations

- ✓ Recueil des archives et numérisation des plans des réseaux et ouvrages liés au canal, des parcelles engagées et des souscriptions.
- ✓ Information auprès des notaires en vue de la transcription des droits d'eau dans les actes (100 courriers et 270 courriels adressés aux notaires en 2016 à titre d'exemples).
- ✓ Transmission aux communes du Porté à connaissance relatif aux servitudes d'utilité publique liées aux ouvrages de l'ASCM ainsi que des prescriptions, pour prise en compte dans les documents d'urbanisme.
- ✓ Consultation du canal de Manosque par les communes sur les demandes d'autorisation d'urbanisme (260 consultations en 2016 à titre d'exemples)
- ✓ Modernisation des outils de gestion : acquisition par l'ASCM d'un SIG et d'un logiciel de gestion des données techniques et administratives.



Système d'Information Géographique de l'ASCM

Ce que nous retenons pour le volet 5 :

- ➔ Ce volet d'action a permis des avancées significatives en termes de reconnaissance et de prise en compte du canal par les communes qu'il traverse, en termes de gestion foncière et d'urbanisme. Des relations de travail existent avec la grande majorité des communes du territoire ; ce travail reste pourtant à parfaire avec les notaires et les promoteurs immobiliers, auprès desquels perdurent pour certains de mauvaises pratiques.
- ➔ La mise en place de liens formels ou de procédures de partage avec les autres structures de transport d'eau brute du territoire (ASCM, SCP, SA Canal La Brillanne, ASA Peyruis, ASA Villeneuve,...) n'a pas été créé.

Volet 6 - Gouvernance

Les principales réalisations

- ✓ Animation et coordination du Contrat ; suivi annuel et bilans du Contrat, notamment grâce à 2 postes de chargés de mission subventionnés à 80 % puis à 50 % dans le cadre du Contrat.
- ✓ Pilotage des 25 opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'ASCM ; assistance pour 19 opérations portées par d'autres MO concernant des ouvrages de l'ASCM ou leur fonctionnement.
- ✓ Information / sensibilisation autour du Contrat de Canal : édition du bulletin annuel « La filiole » auprès des 4300 adhérents et partenaires, création en régie du site internet, publications d'articles, participation à des journées techniques, colloques, forums, accueil de délégations régionales ou étrangères, etc.
- ✓ Modification de la composition et du fonctionnement des instances de l'ASCM (Syndicat et Assemblée des propriétaires) en faveur d'une meilleure représentation des adhérents urbains.



Réunion du Comité de Canal du 03 février 2009



Journée technique au bord des ouvrages du canal de Manosque dans le cadre du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau

Ce que nous retenons pour le volet 6 :

- ➔ En termes de gouvernance, le contrat de canal a permis la structuration de l'ASCM, structure dont les compétences administratives, techniques, juridiques sont aujourd'hui connues et reconnues par l'ensemble des acteurs locaux et des partenaires du contrat de canal. Le professionnalisme, les compétences et la disponibilité des équipes en place sont largement reconnus ; beaucoup associent cette structuration progressive au Contrat de canal lui-même, qui a notamment permis de financer plusieurs postes.
- ➔ En termes de gouvernance, des efforts ont été faits pour une meilleure représentation des usages autres qu'agricole (notamment urbains), mais la place des collectivités reste à approfondir.

Conclusions

➡ Le Contrat de canal de Manosque, signé en 2009 par 39 partenaires locaux comme extra-locaux, se fondait sur **la volonté de sauvegarder cette infrastructure emblématique de la région, en lui adjoignant des capacités de gestion techniques et financières solides et pérennes**. Le programme d'actions alors constitué par l'ensemble des acteurs signataires comportait à ce titre **des volets dédiés à la structuration de l'ASCM**, structure gestionnaire du canal de Manosque, en termes techniques (volet 1), financiers (volet 2), de gouvernance et de partenariat (volet 5 et 6).

➡ **Le bilan des huit années d'action du contrat canal est très positif** : le degré de réalisation des 6 grands volets est important (notamment au regard de celui caractérisant classiquement les procédures territoriales de ce type). **La très grande majorité des acteurs signataires ou partenaires du contrat dispose d'un point de vue positif sur ses réalisations et ses effets**, qui se manifeste au niveau des acteurs locaux (élus, services techniques, associations, agriculteurs), des partenaires techniques (Chambre d'agriculture, EDF, Société du Canal de Provence, FDSIC, PNR du Lubéron,...) ou institutionnels (Conseil Régional PACA, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, services de l'Etat...).

➡ **Aujourd'hui, on assiste à une évolution du positionnement des partenaires institutionnels du Contrat**, dont les stratégies, les priorités et les modalités de financement semblent viser d'autres objets que les structures d'irrigation gravitaire. **Le montage des plans de financement des actions de confortement et de modernisation du canal est progressivement devenu problématique** ces dernières années. L'ASCM est amenée désormais à sélectionner les opérations non pas uniquement en fonction des besoins et des intérêts mais aussi au regard des possibilités de les financer.

➡ **Dans ce cadre, il est important de statuer collectivement sur le devenir du Contrat de canal, ainsi que des financements publics qui le fondent** et qui sont indispensables à la gestion pérenne du système hydraulique. En effet, si ce dernier peut atteindre un équilibre financier en termes de fonctionnement, il ne pourra jamais, à l'instar des autres structures d'irrigation gravitaire de la région, assumer les travaux d'investissement (travaux de maintenance lourde, de modernisation, etc.) sans aides publiques. **De l'avis de la très grande majorité des acteurs et partenaires du contrat, la dynamique de gestion collective mise en œuvre grâce à ce dernier pourrait rapidement s'effriter, voire disparaître**, en cas de non-poursuite d'une démarche de gestion collective.

► Et ensuite ?

Pour discuter des suites que le territoire et ses partenaires désirent donner à ce premier Contrat de canal, des réunions collectives seront organisées à partir de septembre 2017. Nous aurons alors plaisir à vous inviter à ces travaux de réflexion, qui permettront d'identifier ensemble les enjeux, les objectifs et les modes d'actions à inscrire dans une prochaine démarche.

Contacts : Cécile Chapuis, directrice adjointe

Tél : 04 92 74 39 34 - Mail : cecile.chapuis@canaldemanosque.com